Les géants du fluor

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 354

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023611

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

et permettant la mise en œuvre de formules telles que le « retapage » de vieilles maisons, les cultures potagères ou des études de la nature, qui ont prouvé leur efficacité en Suisse et à l'étranger (rapport du Conseil d'Etat du 14 janvier 1976). On doit enfin évoquer, pour conclure ce tour d'horizon succinct, les trois commissions (préventive, médicale et juridique) que le Conseil d'Etat genevois a mises sur pied ; chacune travaille sous l'égide de spécialistes (médecins et juristes), aucun travailleur social ou éducateur n'y a rang.

La toile de fond laisse donc apparaître l'importance des moyens mis en œuvre. Il reste, corollaire immédiat et inévitable, que la menace d'institutionalisation progressive et de la mise sous tutelle est pressante : l'organisation en effet prend en charge le patient au détriment de son autonomie, a tendance à le considérer d'abord comme un problème à résoudre, un moyen pour la poursuite de ses propres objectifs, de ses propres recherches, de ses propres ambitions ; de ce fait, toute communauté entre soignés est exclue.

Il s'agit donc de rétablir le problème posé par les services sociaux dans ses véritables perspectives. Le refus de s'attaquer aux origines mêmes du mal et la prise en charge croissante par des spécialistes ne permettent-ils pas surtout l'expansion du rôle des médecins ? Le premier rôle d'une telle politique d'action sociale ne serait-elle pas alors de créer des emplois, question posée de manière très pertinente par M. Bernard Ginisty dans le No 5/1975 de la revue « Ensemble ». Le désarroi actuel, tant celui des pouvoirs publics que celui de la population, facilite la croissance des « machines à soigner » spécialisées. A l'opposé, il faut remarquer que les animateurs de services sociaux parallèles (douze en Suisse romande) refusent toute spécialisation et tentent d'apporter des solutions communes à des problèmes concrets tels que le logement, le travail, la nourriture. L'exemple du Centre du Liotard, à Genève, est illustratif à cet égard. Un des animateurs parle des jeunes qui viennent au centre : « Ils refusent, souvent d'une manière peu claire, les valeurs dominantes (travail, famille, argent, rendement, efficacité), mais sont incapables de les remplacer par d'autres. Ils ne peuvent se bâtir un autre projet que celui qui, socialement, leur serait assigné. Souvent, il s'agit d'une fuite, ni consciente, ni voulue. La solution est alors recherchée dans la drogue, la délinquance. »

On peut soutenir que le but de l'équipe du Centre Liotard est de favoriser les aptitudes des individus à s'approprier leur vie par un engagement actif dans n'importe quelle réalité, tout en maintenant l'existence d'une certaine solidarité. Là, on mise sur la solution commune des problèmes posés par le logement, le travail, etc., en tentant d'amener ceux qui ont des difficultés à les situer par rapport à leur entourage. Dans cette perspective, les permanents ne peuvent, ni ne veulent, éviter les rapports avec les institutions officielles (tout en refusant de devenir « la poubelle des services sociaux »). Ils ne nient pas l'ambiguïté de leur situation, pensant tout de même que « les autorités sont très contentes qu'une certaine clientèle marginale se retrouve au Liotard, plutôt que de se droguer dans une cave ».

VALAIS

Les géants du fluor

Signataires du télégramme envoyé au Conseil d'Etat valaisan : l'Association de défense contre les émanations nocives des usines, la Ligue valaisanne pour la protection de la nature (2400 membres), l'Association valaisanne des pêcheurs amateurs (3500 membres), la Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes (4000 membres). But du télégramme : engager l'exécutif valaisan à prendre des mesures immédiates contre les émanations de fluor qui ont causé, ces dernières années, des dommages impressionnants dans divers secteurs de l'agriculture valaisanne.

Cet épisode dramatique du week-end passé n'est que le dernier en date de la longue liste des péripéties (il faudra revenir sur cet historique) de la « guerre du fluor ». Quelques jours auparavant, le juge instructeur de Martigny, pour des raisons multiples, avait refusé d'engager le processus qui aurait pu mener à un procès public du fluor : les Usines d'Aluminium de Chippis, Steg (Alusuisse) et de Martigny (Usine d'aluminium SA qui aurait, elle, proposé de fermer une partie de ses fours pendant la période floraison, soit en principe du 28 mars au 15 avril), malgré les expertises, malgré les protestations des spécialistes de tous bords, malgré les avertissements de la CNA, pourront donc camper sur leurs positions, fortes des précisions généreusement publiées sur l'efficacité de filtres installés par leurs soins, fortes de leur puissance financière, fortes des emplois qu'elles garantissent en cette période où le Valais est spécialement touché par le chômage, fortes enfin des précédents créés par des années de calme où des arrangements passés avec des associations d'agriculteurs leur garantissaient l'impunité en échange de quelques milliers de francs.

Ce cri d'alerte envoyé samedi au Conseil d'Etat valaisan (avant une éventuelle pétition aux Chambres fédérales), c'est la preuve que, en cette occasion comme en d'autres, face aux pressions économiques et politiques, la démocratie est grippée. A toutes les étapes de l'affrontement, du reste, les pouvoirs publics cantonaux s'étaient trouvés muselés : n'avait-on pas vu en mai dernier, devant l'inertie officielle, le Conseil communal de Saxon devoir débloquer un crédit pouvant atteindre 100 000 francs pour couvrir les frais engagés dans des actions judiciaires et des expertises lancées pour déterminer exactement les causes de la « catastrophe » ? Dans ces conditions, même si c'est un signe de « faiblesse » (comme a pu le dire le conseiller d'Etat Bender), on pourrait recourir là aux bons offices de la Confédération, lesquels avaient déjà, il y a près de dix ans, donné de bons résultats, face au même Alusuisse distillant les mêmes émanations de fluor dans le Fricktal.